



COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

DATE : Jeudi, le 30 novembre 2006

LIEU : Commission scolaire
2072, Gignac

HEURE : 19 h à 21 h 30

Shawinigan
SALLE : St-Maurice

PROCÈS-VERBAL

1. BIENVENUE ET PRÉSENCES

M. Cossette souhaite à chacun et à chacune la bienvenue et souligne la présence des nouvelles personnes. Un tour de table est fait afin que chaque personne puisse se présenter.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Yves Cossette fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Ajout au point 11 b) autre budget

Proposée par M. Alain Gervais et acceptée à l'unanimité.

3. LECTURE, SUIVI ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 octobre 2006

M. Yves Cossette fait la lecture.

Modification au point 11 : au lieu de lire « le nom des parents », nous devons remplacer par « le numéro correspondant aux parents et ce, afin de respecter et d'assurer la confidentialité ».

Modification au point 6 : au lieu de fédération de parents, nous devons lire RRCP04-17 (regroupement régional des comités de parents 04-17).

Ajout au point 10 : soit après passage du primaire au secondaire. Également, il est soulevé que les autres cycles du primaire devraient être pris en considération pour l'ajout de ressources.

Manon Trudel propose l'acceptation du procès-verbal. Acceptée à l'unanimité.

Suivi : Madame Brouard propose que le Revue Action parent soit payée par le comité pour que les membres reçoivent ladite revue à la maison. Appuyée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

5. RETOUR SUR L'APPRÉCIATION DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

6. ÉLECTIONS

Madame Louise Dauphinais agit à titre de présidente d'élection.

Président : M. Yves Cossette, élu à l'unanimité.

Vice-présidente : M^{me} Nathalie Grondin, élue à l'unanimité.

Secrétaire : M. Yves Lapointe, élu à l'unanimité.

Délégué au ÉHDAA : M^{me} Linda Banville, élue à l'unanimité.

Substitut déléguée au ÉHDAA : M^{me} Chantal Tourigny, élue à l'unanimité.

M. Yves Cossette explique le rôle du comité de parents afin de maintenir les bonnes habitudes du comité ÉHDAA.

Considérant que la régie interne n'est pas changée, il y a statu quo pour l'année 2006-2007 en ce qui touche le substitut.

7. RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Linda Banville est absente. M. Yves Cossette explique que le comité de parents a procédé à la nomination des parents au comité ÉHDAA. Pour un arrimage entre la nomination et la réunion ÉHDAA, la réunion a été reportée au 30 novembre.

8. DOCUMENT DU MELS - ORGANISATION DES SERVICES

Madame Dauphinais nous suggère de regarder le document après la pause. Elle nous remercie de la participation de tous et chacun. Madame Dauphinais nous remet les cartables pour la nouvelle année.

Madame Dauphinais nous explique la composition du cartable. Un document supplémentaire nous sera remis plus tard. Ce document est produit par la fédération de parents et concerne le comité ÉHDAA.

Madame Dauphinais nous remet l'organisation scolaire au service des élèves handicapés ou en difficulté.

Pause 8 h 18

Retour 8 h 34

De plus, nous regardons le document « L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA). Madame Dauphinais spécifie que la convention collective renouvelée des enseignants traite de l'organisation des services aux élèves en fonction des orientations du MELS.

Le comité 8-9.04 de la commission scolaire est composé de 4 enseignants, d'un représentant du syndicat de soutien, une direction d'école primaire, une direction d'école secondaire, de M. Normand Piché, Madame Louise Dauphinais et Madame Maryse Demers. Ce comité a pour mandat de faire des recommandations sur l'organisation et la répartition des ressources disponibles entre la commission scolaire et les écoles.

Madame Dauphinais nous réfère au document remis plus tôt qui se retrouve à l'onglet « Références utiles »; les différents paliers ÉHDAA.

Après la présentation du document, nous prenons le temps de regarder le document reçu par courrier. La C.s. de l'Énergie n'a pas encore aboli la déclaration des élèves en difficulté (02). Il est certain qu'une orientation sera prise à ce sujet après consultation du comité 8-9.04. C'est le plan d'intervention qui fait foi du besoin des enfants afin de se donner les moyens de bien répondre à chacun des élèves en tenant compte de leurs capacités et de leurs limitations.

Il est important d'adapter notre approche, nos attitudes tout le monde ensemble (équipe-école) pour permettre à l'élève de surmonter ses difficultés en misant sur ses forces afin de le faire progresser.

Madame Dauphinais mentionne que la C.S.É. prend le temps de présenter ce document à tous les professionnels afin d'assurer l'appropriation commune. Le comité consultatif ÉHDAA aura à se prononcer sur les différentes modalités mentionnées à la page 5.

Madame Dauphinais explique les conditions d'identification d'un élève handicapé : premièrement, un diagnostic d'un professionnel est obligatoire; deuxièmement, des observations des difficultés; troisièmement, la mise en place des mesures d'adaptation et de soutien pour pallier aux limitations. Il y a 2 types de soutien soit continu ou régulier (voir page 11). Le financement des commissions scolaires se fait à partir de ces critères. Un soutien continu apporte un financement supérieur au soutien régulier.

9. RÉGIE INTERNE

État d'avancement des travaux du comité de travail.

Monsieur Yves Cossette spécifie que le comité est à l'étape de la mise en page. Une rencontre aura lieu sous peu à Me Serge Carpentier et le directeur adjoint, M. Daniel Bussière afin de regarder les différents points de lois, ce qui aura un impact certain sur la rédaction du nouveau document de régie interne qui nous sera présenté au cours de l'année 2006-2007.

10. COMITÉ DE PRÉVENTION

Madame Micheline Bourque nous explique que les enfants ayant accès au projet font des progrès. Chaque école ayant plus de 10 élèves (maternelle) est touchée. Madame Dauphinais spécifie qu'il n'y a pas plus de 4 écoles de la commission scolaire qui ne bénéficient par du projet.

Madame Bourque nous fait une démonstration de Brain Gym. Madame Dauphinais mentionne que les services Interval ont perçu des changements chez les enfants.

11. BUDGET

Les frais de déplacement des employés de la commission scolaire ne seront pas pris dans le budget du CCÉHDAA.

A) 1 817,78\$

B) Année 2006-2007 : 4 840,39 \$ incluant le budget A

Madame Dauphinais validera auprès de l'organisation si les deux budgets peuvent être jumelés. Lors d'une prochaine réunion, il y aura une proposition en lien avec ce nouveau budget total.

12. CORRESPONDANCE

- Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées.
- 32^e congrès annuel de l'AQÉTA
- L'environnement éducatif renouvelé

13. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

14. PROCHAINES RENCONTRES

24 janvier 2007, 18 heures

15 mars 2007, 19 heures

25 avril 2007, 19 heures

30 mai 2007, 19 heures

15. APPRÉCIATION DE LA RENCONTRE

Aucune feuille n'est disponible. M. Cossette demande si le déroulement a été adéquat. Des hochements de tête affirmatifs sont faits. M. Cossette souhaite à tous une bonne année scolaire 2006-2007.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 10 heures.

Yves Lapointe
Secrétaire
538-5112

/lb